

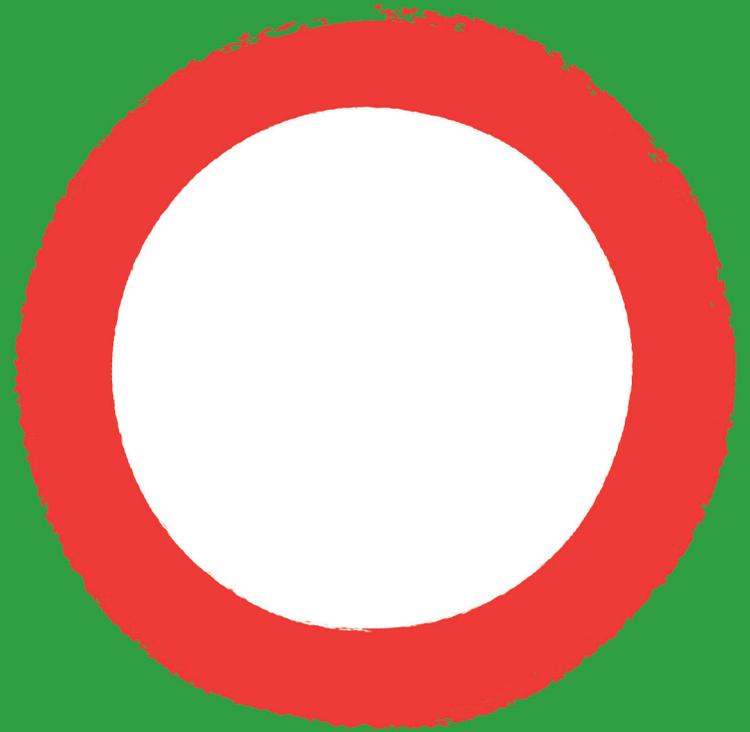
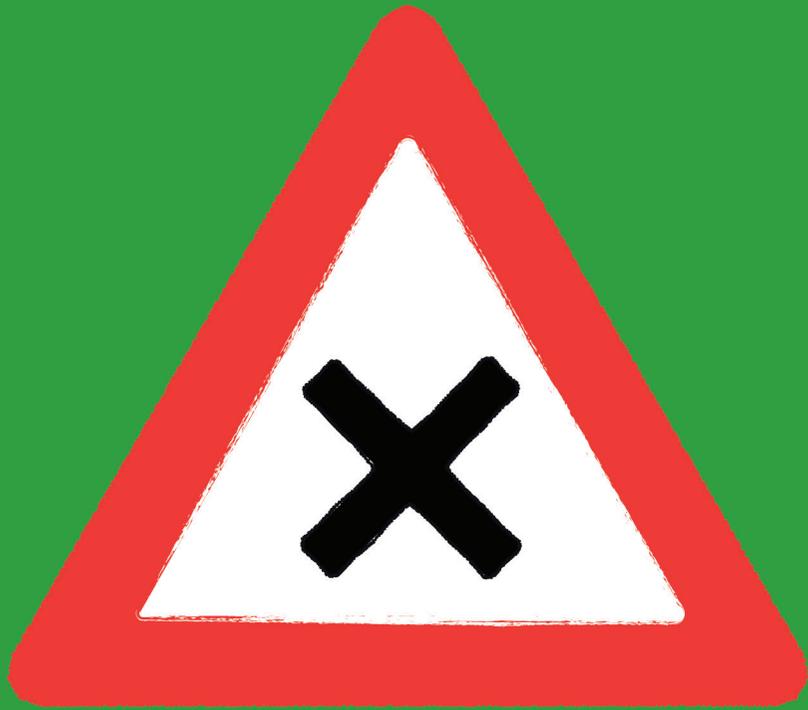
Stop

Je m'arrête et pose le pied à terre devant la ligne blanche au sol.

Je cède la priorité aux usagers dans le carrefour avant de redémarrer.

Céder le passage

Je ralentis et cède le passage aux usagers dans le carrefour. Je ne suis pas obligé de m'arrêter complètement.

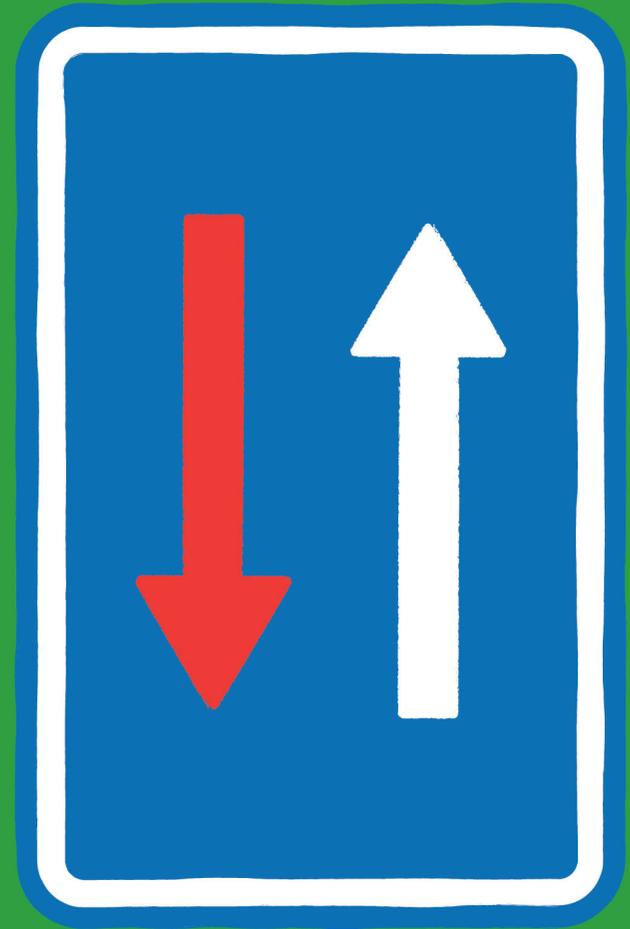


Priorité de droite

Je dois céder le passage aux usagers venant à ma droite dans le carrefour. S'il n'y a pas de panneaux dans un carrefour (stop, céder le passage ou route prioritaire), la priorité de droite s'applique toujours.

Circulation interdite

Je ne peux pas rouler sur cette route, ni aucun autre véhicule.

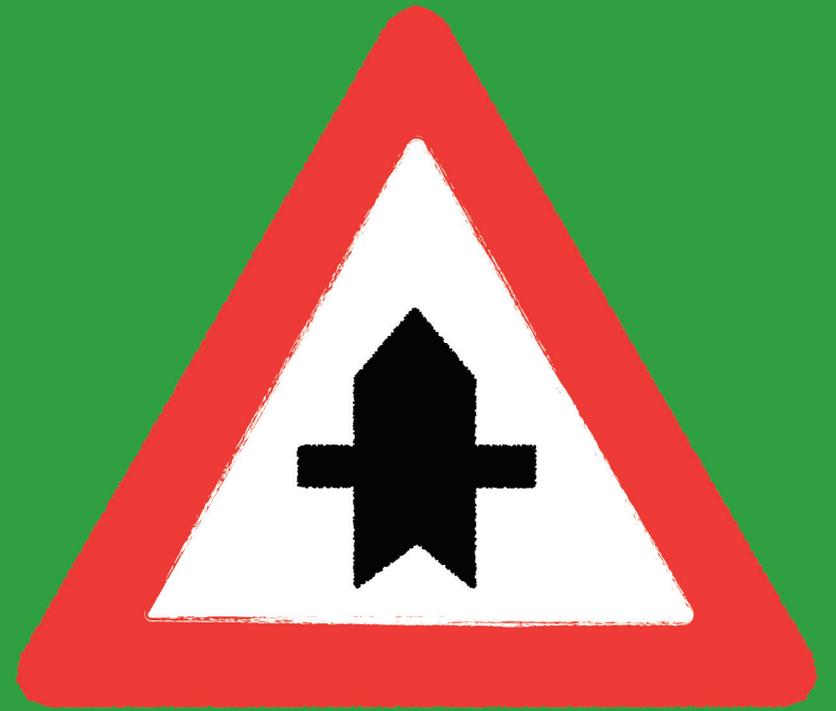
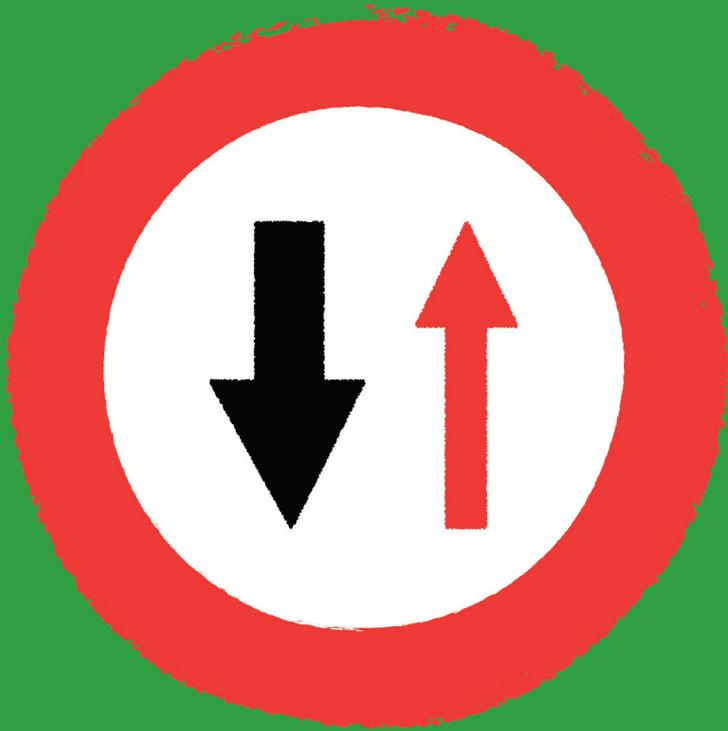


Cycliste interdit

En tant que cycliste, je ne peux pas rouler sur cette route.

Route étroite avec priorité

Ce panneau indique que j'ai la priorité sur les véhicules venant d'en face sur une route étroite. La flèche blanche m'autorise à passer en premier. La flèche rouge indique qu'ils doivent me laisser passer.



Route étroite sans priorité

Ce panneau indique que je n'ai pas la priorité sur les véhicules venant d'en face sur une route étroite. La flèche rouge m'oblige à les laisser passer. La flèche noire leur indique qu'ils peuvent passer en premier.

Route prioritaire

Ce panneau indique que j'aurai la priorité au prochain carrefour. Cela veut dire que les véhicules venant de ma droite ou de ma gauche doivent me laisser passer en premier.

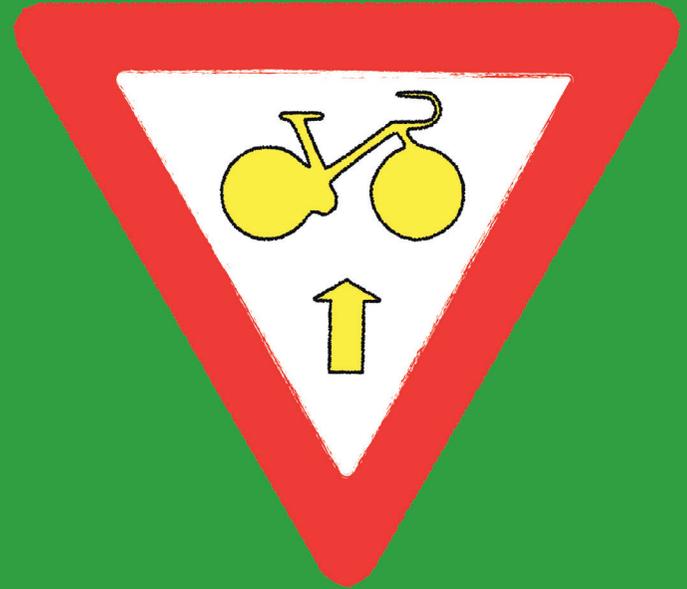
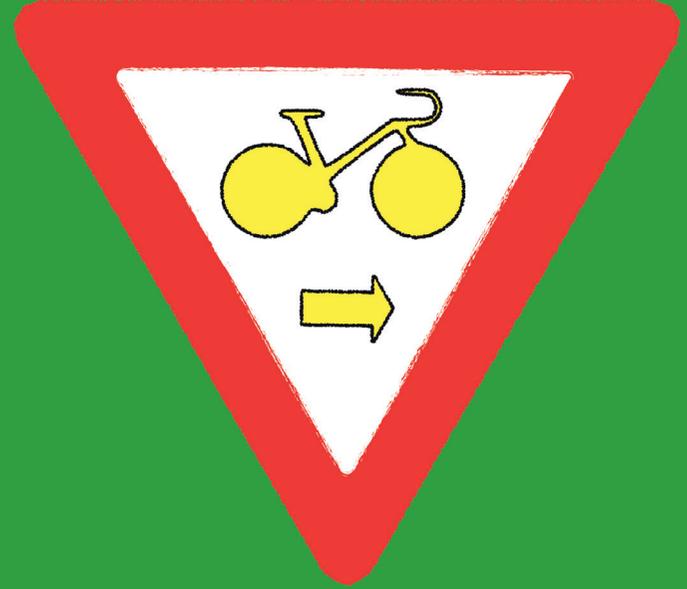
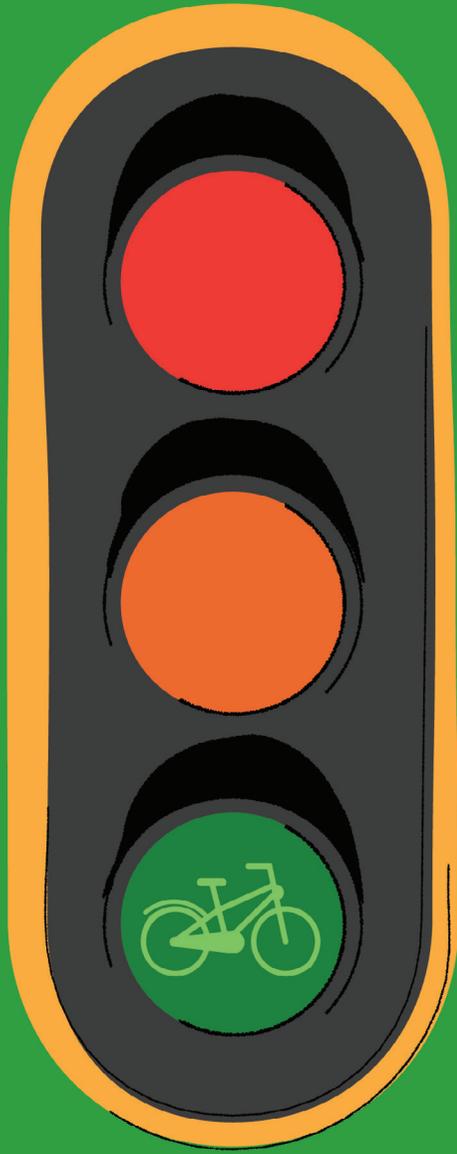
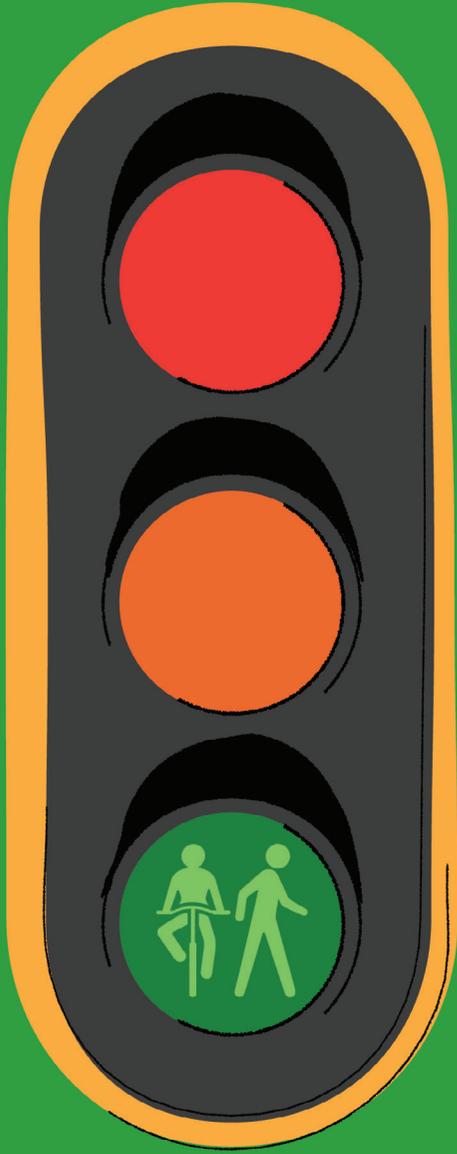


Interdiction de tourner à gauche ou à droite

À ce carrefour, je ne peux pas tourner dans le sens indiqué par la flèche.

Obligation de tourner à gauche ou à droite

À ce carrefour, je suis obligé de tourner dans le sens indiqué par la flèche.



Les feux tricolores

Les feux existent aussi pour les cyclistes, on peut y voir un vélo et ils sont souvent présents sur les pistes cyclables.

Parfois, ces feux sont communs avec les feux piétons, on voit alors un cycliste et un piéton l'un à côté de l'autre.

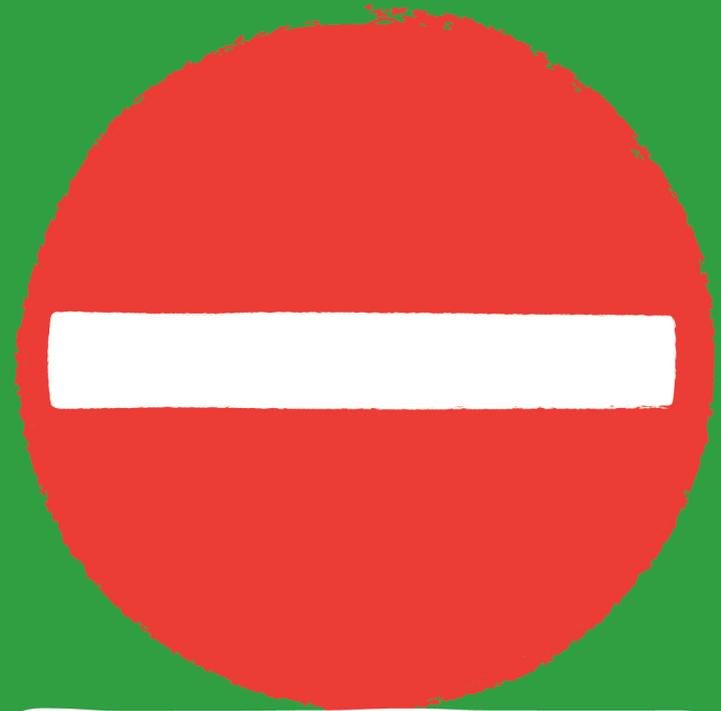
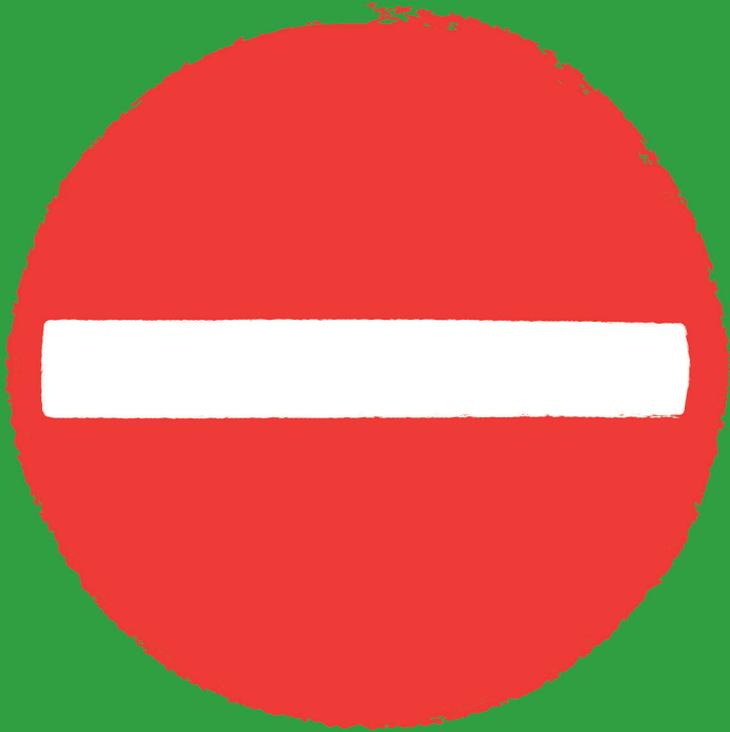
S'il n'y a pas de feux spéciaux pour les cyclistes, je dois regarder les feux pour voiture, et les panneaux B22 et B23.

Si je suis sur la bande des bus ou si je roule entre des voies de tram, je dois regarder les feux bus/tram.

B22 et B23

Si je vois ces panneaux en dessous des feux pour voiture, cela veut dire que je peux tourner à droite (vélo avec flèche vers la droite : B22) ou continuer tout droit (vélo avec flèche vers le haut : B23), même si le feu pour les voitures est rouge.

Attention, je dois céder le passage aux autres usagers de la route dans le carrefour.



**EXCEPTE
UITGEZONDERD**



Sens interdit

Je ne peux pas rouler dans cette rue dans ce sens.

Sens unique limité (SUL)

Si un panneau de vélo se trouve sous le panneau sens interdit, cela veut dire que je peux m'engager dans cette rue dans ce sens en tant que cycliste. En tant que cycliste, je peux donc emprunter cette rue dans les deux sens.

Attention, les voitures arrivent en face et il n'y a pas toujours beaucoup de place pour passer.



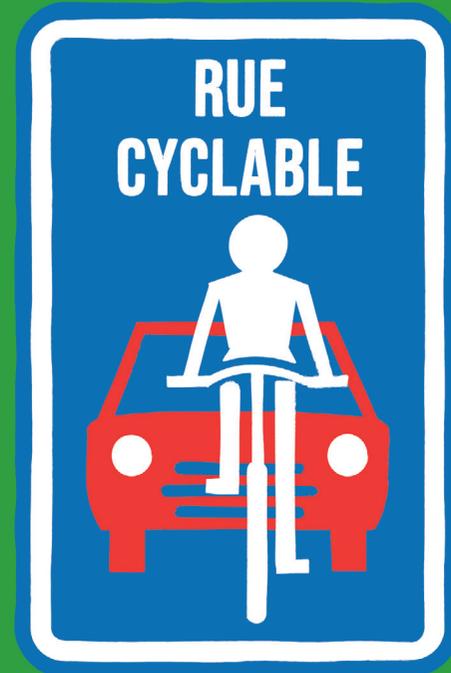
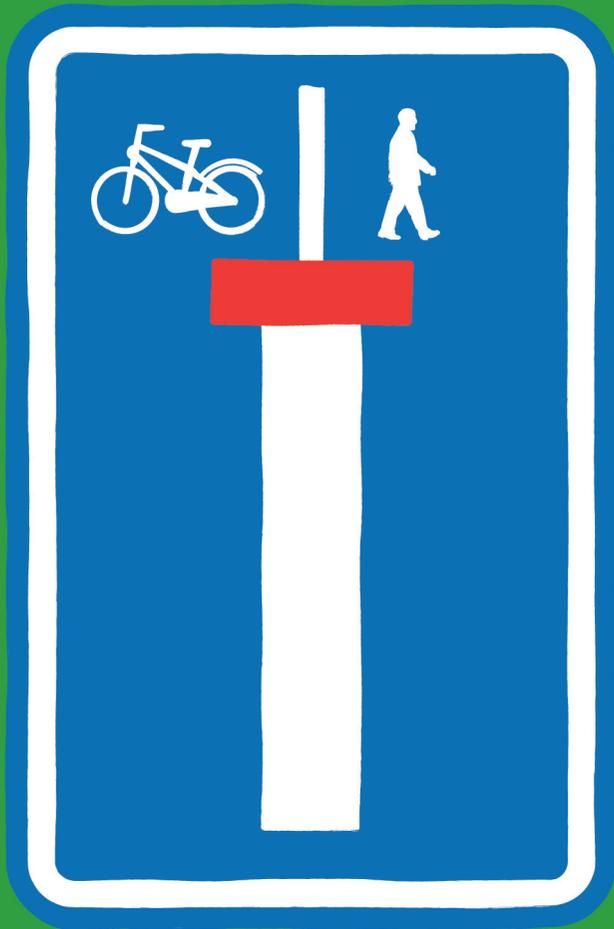
Piste cyclable

Ce panneau indique une piste cyclable. Je suis obligé de rouler sur la piste cyclable s'il y en a une. Si la piste cyclable est en trop mauvais état, je peux alors rouler sur la route.

Piste cyclable et piétonnier séparés

Une partie de la route est réservée à la circulation des piétons, et l'autre pour les cyclistes, avec une séparation claire entre les deux.

En tant que cycliste, je dois utiliser cette piste cyclable.



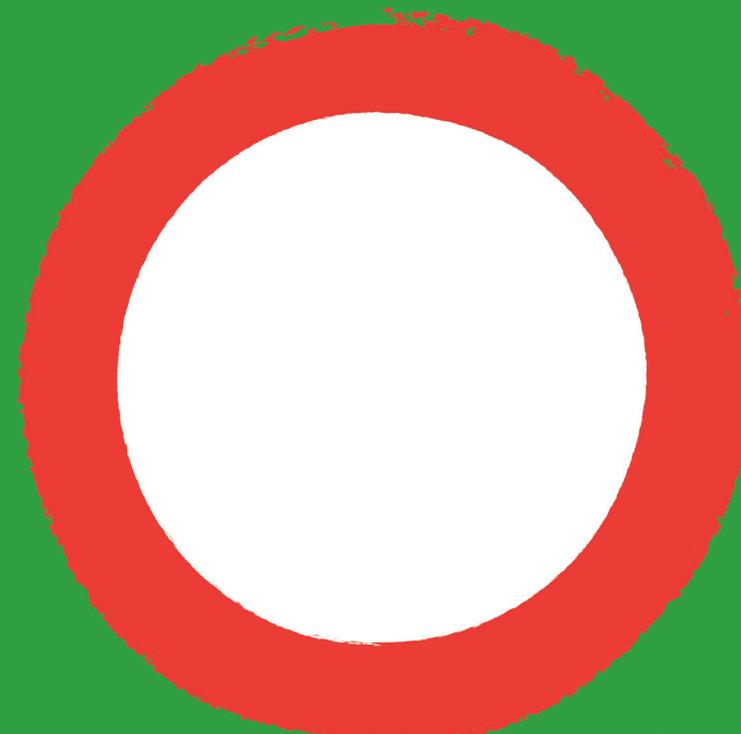
Voie sans issue sauf pour piétons et cyclistes

Ce panneau indique une voie sans issue, sauf pour les piétons et les cyclistes.

Rue cyclable

Dans cette rue, les cyclistes ont la priorité. Les voitures ne peuvent pas me dépasser et je peux rouler au milieu de la voie (je ne suis pas obligé de rester à droite). La vitesse est limitée à 30 km/h.

Le même panneau barré marque la fin de la rue cyclable et le retour à la circulation normale. Je dois alors me tenir à droite de la voie et les voitures peuvent de nouveau me dépasser si la largeur de la route le permet.



**RUE SCOLAIRE
SCHOOLSTRAAT**

Zone résidentielle

Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la rue, les jeux y sont également autorisés. La vitesse est limitée à 20 km/h dans cette zone.

Rue scolaire

Pendant les heures d'entrée et/ou de sortie d'école, la rue est réservée aux piétons et cyclistes. Les voitures ne peuvent pas entrer dans la rue de l'école pendant ces heures spéciales.



Piste cyclable et piétonnier partagés

Une partie de la route est réservée à la circulation des piétons et des cyclistes, sans séparation entre les deux. En tant que cycliste, je dois être vigilant et céder le passage aux piétons. J'adapte ma vitesse à celle des piétons et je roule au pas (5 km/h).